

Berne, le 9. Juillet 1853.



LE CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE

au

Chargé d'Affaires de la Confédération à Paris.

Monsieur,

Par notre dépêche du 1.^{er} de ce mois, nous vous avons informé de l'état des choses relativement au conflit avec l'Autriche. Les feuilles publiques reproduisant la nouvelle d'une solution prochaine des différends existants entre l'Autriche et la Suisse, ainsi que des bases préalablement discutées devant servir à un arrangement, nous croyons devoir vous donner encore quelques détails au sujet de ce qui s'est passé à cet égard.

Le vrai de la chose ne consiste que dans la circonstance que les Ministres de France et d'Angleterre, M. de Salignac-Fenelon et Christie ont cherché à connaître les dispositions du Conseil fédéral sur la manière dont les différends pourraient être aplanis amiablement pourvu à même de faire

3

Dodis



par l'intermédiaire des Légations française et anglaise,
 des communications au Cabinet de Vienne et y
 joindre leurs propositions, à tenue desquelles ils
 croient pouvoir trouver une solution amiable. Il
 n'y a pas eu de délibération à ce sujet au Conseil
 fédéral. Ensuite de ces communications, M^r. le Comte
 Buol a fait des ouvertures aux dites Légations qui
 portent en substance que dans le cas où le Canton
 du Tessin assurera une pension viagère aux
 capucins qui en ont été renvoyés, les autres diffi-
 cultés pourraient être facilement aplanies. En
 conséquence, le Conseil fédéral a fait demander
 par le Comissaire fédéral au Gouvernement du
 Tessin, s'il serait disposé à accorder la pension
 viagère sollicitée. La question de savoir si les
 différends existants pourront être aplanis amia-
 blement, dépendra donc essentiellement de la
 décision du Gouvernement, respectivement du Grand
 Conseil, du Canton du Tessin, ainsi que des délibé-
 rations et résolutions de l'Assemblée fédérale.

Recevez, Monsieur, l'assurance de notre
 parfaite considération.

Au nom du Conseil fédéral,
 Le Président de la Confédération:

Raff

Le Chancelier de la Confédération:

Schweiz.



PD



Monsieur
 le Colonel Barmann,
 Chargé d'Affaires de la Confédération,
 Conseil Fédéral,
 Paris.

